



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SIAH

Rue de l'Eau et des Enfants
95500 BONNEUIL EN FRANCE
Représenté par son Président,
Monsieur Guy MESSAGER

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

BTP CONSULTANTS

Agence Ile de France Nord CSPS
202 quai de Clichy
92110 CLICHY
SIRET : 408 422 525 00027

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'EXTENSION ET LA MISE AUX NORMES DE LA STATION DE DEPOLLUTION DES EAUX USEES DE BONNEUIL-EN-FRANCE – MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION SANTE

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 26/06/2015

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 50 mois à compter de la notification.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant annuel maximum HT : 68 360 €
- Montant TTC : 82 032 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet d'augmenter le prix du marché. Cette augmentation fait suite à la nécessité de permettre à l'entreprise de suivre le chantier d'extension de la station de dépollution jusqu'à son achèvement, et donc à prolonger la mission confiée à l'entreprise. Celle-ci sera également chargée de suivre le chantier relatif à la canalisation devant permettre à l'eau traitée de la station de dépollution de rejoindre les réseaux existants (collecteur Garges-Epinay) qui se rejettent en Seine.

Les deux chantiers étant intimement liés et devant cohabiter, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, que l'entreprise assurant les prestations de CSPS pour l'extension de la station soit également en charge de ces prestations pour la réalisation de la canalisation.

Ce présent avenant est donc conforme aux articles L. 2194-1-2° et R.2194-2 et suivants du Code de la commande publique (anciennement article 65 de l'ordonnance n°2015-899 et article 139-2° du décret n°2016-360).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

- Montant HT initial du marché : 68 360 €
- Montant HT de l'avenant n°1 : 34 180 €
- Nouveau montant HT du marché : 102 540 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 50 %

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

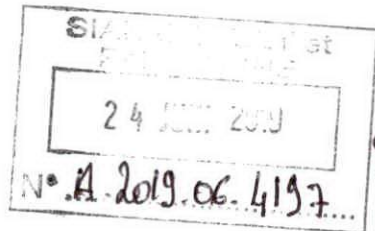
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.





LS
legie
ED
UG
PIT
MUP
DT -

SIAH Croult et Petit Rosne
Rue de l'Eau et des Enfants
95500 BONNEUIL EN FRANCE

A l'attention de Mme Déborah TANGUY

Avenant à la mission de Coordination SPS

n° S/15300799 Révision 1

Travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France (95)

OAB/SGA - Rédigée le 02/04/2019

Olivier ABRANTES – Chef d'Agence IDF Nord CSPA
06.86.55.10.09. | olivier.abrantes@btp-consultants.fr

4

1. Coordonnées du Client

- Nom : SIAH
- Adresse : Rue de l'Eau et des Enfants – BONNEUIL EN FRANCE
- Interlocuteur : Mme Déborah TANGUY
- Téléphone/mail : 01.30.11.15.76 - deborah.tanguy@siah-croult.org

2. Informations relatives à l'opération

- Opération : Travaux d'extension de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

3. Objet de l'avenant

- Mission : Coordination SPS Niveau 1
- Détail de notre intervention : Complément de mission Conception et réalisation
- Référentiel : Décret n° 94-1159 du 26/12/94
- Date d'intervention : 15.06.2020 à 31.12.2021 soit 19 mois

4. Honoraires - facturation

- Honoraires : 34 180,00 € H.T. soit 41 016,00 € TTC (TVA à 20 %)
- Conditions de facturation : A la commande
- Conditions de règlements : Par chèque ou virement à 30 jours date de facture

Handwritten mark

Nos honoraires seront facturés comme suit :

- A la remise du PGC et DIUO	4 198,00 € H.T.	5 037,60 € TTC
- Mois juin 2020	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois juillet 2020	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois aout 2020	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois septembre 2020	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois octobre 2020	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois novembre 2020	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois décembre 2020	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois janvier 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois février 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois mars 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois avril 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois mai 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois juin 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois juillet 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois aout 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois septembre 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois octobre 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois novembre 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC
- Mois décembre 2021	1 578,00 € H.T.	1 893,60 € TTC

5. Bon pour commande

<p>Pour BTP Consultants</p> <p><u>Nom</u> : Olivier ABRANTES <u>Qualité</u> : Chef d'Agence Ile de France Nord CSPS</p> <p>BTP Consultants Agence Paris Nord CSPS 202, quai de Clichy 92400 CLICHY Tél : 01.42.70.96.67 - Fax : 01.42.70.99.14 Siret : 408 422 825 00027</p> <p>A Clichy, le 02.04.2019</p>	<p>Pour</p> <p><u>Nom</u> : <u>Qualité</u> :</p> <p>Cachet + signature</p> <p>A _____, le</p>
---	---

P.J. : Conditions générales d'intervention

